

# Déclaration des performances

Référence: DOP 4-02

version 2 : 1-6-2019

1. Code d'identification unique du produit : éléments linéaires en béton armé  
B, L : poutres en béton armé  
K : poteaux en béton armé
2. Identification : Chaque élément est muni d'une étiquette reprenant la référence du projet et le numéro d'identification unique de l'élément.
3. Usage : Élément porteur dans l'édification de bâtiments et d'autres constructions civiles.
4. Fabricant : Intershipping NV  
Oude Sluisweg 30  
B-2880 Bornem  
Belgique  
tél 03/450.80.74  
[info@intershipping.be](mailto:info@intershipping.be)
5. Système d'évaluation et de vérification du maintien des performances : Système 2+
6. Prestations de l'organisme notifié : L'organisme notifié Kiwa (référence d'identification 0620) a réalisé sous le système 2+, l'inspection initiale des installations de production et du contrôle de la production en usine. Il assure de façon permanente la surveillance, l'appréciation et l'évaluation du contrôle de production en usine. Dans ce cadre, il a délivré le certificat de conformité du contrôle de production en usine.
7. Norme harmonisée : EN 13225 complété par les corrections, les addenda et les annexes nationales éventuelles.

8. Performances

Caractéristiques essentielles selon le tableau ZA.1 de la norme EN 13225	Performance
Résistance à la compression du béton	C30/37 à C80/95
Résistance ultime et limite d'élasticité en traction de l'acier armature passive acier précontraint	$f_{yk} = 500 \text{ N/mm}^2$ , $f_{tk} = 550 \text{ N/mm}^2$ pas d'application
Résistance mécanique (méthode 3)	déterminé par projet
Résistance au feu (méthode 3)	déterminé par projet
Substances dangereuses	NPD (performance non déclarée)
Durabilité vis-à-vis de la résistance à la corrosion	déterminé par projet
Dispositions constructives	déterminé par projet

9. Déclaration

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 ci-dessus sont conformes aux performances déclarées reprises au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour et au nom du fabricant, par

Rien Vermote  
Bornem, le 1 juin 2019

